

Aéroports Maryse Condé et Aimé Césaire, le 28 Septembre 2025

**Objet : Situation critique d'Air Antilles**

Mesdames et Messieurs les élus,

Nous, Représentants Syndicaux de la SEML Air Antilles, vous adressons ce message à l'occasion de votre rencontre à l'Élysée, avec l'espoir sincère que notre situation trouvera un écho auprès de vous.

Depuis la liquidation du groupe CAIRE (Air Antilles/Air Guyane), nos territoires subissent une flambée des prix des billets d'avion, une réduction drastique de l'offre et un isolement préoccupant de nos îles.

Face à cette crise, la Collectivité de Saint-Martin a pris ses responsabilités en relançant une compagnie aérienne régionale sous statut SEML. Grâce à cette initiative, nous avons pu rétablir une offre de transport aérien essentielle au bénéfice de l'ensemble des territoires des petites Antilles françaises.

Mais aujourd'hui, nous sommes au bord de la rupture. La recherche d'investisseurs sérieux est fructueuse : 7 entités sont en négociation avec la SEML Air Antilles dont 2 ont signé une Lettre d'Intention (LOI). Seul le temps manque pour finaliser ces transactions par une offre ferme et définitive.

La SEML Air Antilles a donc besoin, de toute urgence, d'une licence de transporteur aérien (LTA) d'une durée d'au moins six mois pour sécuriser son activité, regagner la confiance de ses partenaires et signer les accords pré-conclus nécessaires à sa pérennisation. Sans cette extension de LTA d'une durée de 6 mois, nous n'aurons ni le temps, ni les moyens de démontrer la viabilité à long terme d'Air Antilles et de construire un modèle économique autonome grâce à l'intégration de nos nouveaux investisseurs.

Nous vous demandons donc solennellement :

- d'apporter un soutien politique clair à la Collectivité de Saint-Martin, qui porte seule cette relance stratégique ;
- de plaider pour l'octroi immédiat d'une LTA d'au moins six mois ;
- et, à moyen terme, d'envisager un accompagnement financier partagé entre les collectivités concernées, dans un esprit de solidarité régionale.

Soutenir Air Antilles aujourd'hui, c'est défendre sur votre Territoire, l'emploi local, la continuité territoriale, la mobilité de nos populations et la souveraineté de nos Outre-mer dans le domaine stratégique du transport aérien.

Nous comptons sur votre écoute et votre mobilisation avec la Collectivité de Saint-Martin.

Respectueusement,

Les délégués syndicaux de la SEML Air Antilles représentants les 114 salariés mobilisés.

Mr Brieuc HARDY  
Délégué syndical SNPL France ALPA

Mme Mélissa GERMÉ  
Délégué syndical SNPNC-FO

Mme Maryse LISON  
Délégué syndical UNSA Aérien